



Liste "Joigny, continuons ensemble"

La lecture réfléchi de l'analyse ci-dessous de Maître Jean-Louis Vasseur, avocat associé, SCP Seban & associés, dans le numéro de mars 2013 du "Courrier des maires et des élus locaux" nous amène à suspendre la tribune libre de la majorité jusqu'aux prochaines élections municipales de mars 2020.

"[...] La jurisprudence a dégagé, à partir du Code électoral, plusieurs principes qui guident le juge électoral pour déterminer si une activité de communication de la collectivité a servi à rassembler des suffrages autour d'un candidat ou si, au contraire, elle n'a servi qu'à informer les administrés sur les affaires locales, sur des événements les intéressant, sur des initiatives de la collectivité prises en raison de faits sans rapport avec les scrutins. [...]

Concernant les tribunes libres réservées à l'opposition dans les bulletins d'information générale des collectivités, le Conseil d'État a jugé que le maire n'ayant aucun droit de contrôle sur leur contenu, un contenu à caractère de propagande électorale, s'il peut être analysé comme une dépense électorale, ne constitue pas un don prohibé de la collectivité [CE 7 mai 2012, El. cant. de Saint-Cloud n°353536].

En revanche, la tribune de la majorité et l'éditorial du maire doivent rester neutres ce qui n'est pas sans créer une rupture d'égalité entre les candidats". [...]

© Le Courrier des maires, n°0266, du 7 mars 2013

Le groupe de la majorité municipale de Joigny - <https://www.facebook.com/bernard.moraine.majorite.municipale>

Liste "Joigny 2014"

"Le musée de la Résistance et Bois-aux-Cœures ? C'est fini !

Le conseil municipal du 25 septembre dernier a été l'occasion de questionner la majorité sur quelques-uns de ses projets. En effet, nous nous étonnions de ne plus avoir de nouvelles quant à l'avancement des travaux du futur musée de la Résistance, cheval de bataille du Maire, alors qu'un musée du Groupe Bayard existe déjà. Quelle ne fut pas notre stupéfaction en apprenant de la voix du premier édile l'arrêt complet du chantier ! La raison officielle avancée est le manque de financements... Pourtant, si l'on se réfère aux nombreuses déclarations et promesses faites par le Maire, notamment dans la presse, ce nouveau musée devait voir le jour au printemps 2020 [Yonne Républicaine 16/02/2019]. Si nous étions favorables, sur le principe, à l'ouverture d'un nouveau musée, nous déplorions l'exclusion du Groupe Bayard, actuel gestionnaire du musée Bayard. Même si nous ignorons les vraies raisons de ce camouflet, le résultat de l'improvisation est bien là... et il est déplorable. Nous constatons que l'entêtement du Maire est, une fois encore, à l'origine de cet échec. Cet entêtement, combiné à la fin des NAP, ne serait-il pas également responsable de la fin des Aventuriers aux Bois-aux-Cœures ? Le projet d'une "maison de l'enfance et du citoyen" permettrait selon la majorité de retrouver un site de loisirs, au sein de l'espace du Groupe géographique... Est-il bien pertinent de substituer un lieu en pleine nature permettant ainsi aux enfants de profiter du plein air, par un simple bâtiment de béton ? Il est fort dommageable de se priver du site de Bois-aux-Cœures qui est un lieu idéal dans lequel les enfants pouvaient s'épanouir dans un environnement sain.

Le groupe de la droite et du centre - [facebook.com/lunionpourlejoivinien](https://www.facebook.com/lunionpourlejoivinien) - [unionpourlejoivinien.fr](https://www.facebook.com/lunionpourlejoivinien)

Liste "Rassemblement populaire patriote de Joigny"

Aucun texte ne nous est parvenu à la date de bouclage.

Rassemblement populaire patriote de Joigny - Claude Dassié - rassemb.patriote@orange.fr

"La France insoumise"

Le groupe de La France insoumise émet le vœu que la ville de Joigny installe des points de recueil physique de soutien au référendum d'initiative partagée sur la privatisation d'aéroport de Paris. Que la ville de Joigny informe les citoyen(nes) de la procédure du référendum et le facilite.

isabelleMichaud89@outlook.fr